



Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N° 26-4-10

Vie associative

Adhésion à l'URACEN

Rapport de M. Pierre Delzenne,
Adjoint au Maire

Dans le cadre de la politique de soutien au développement de la vie associative par l'information des acteurs associatifs et des agents municipaux en charge d'accompagner ces associations, la municipalité adhère à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives des Hauts-de-France (association loi 1901) depuis 2014.

L'URACEN a pour missions d'informer sur des questions juridiques, comptables ou quotidiennes, les dirigeants associatifs bénévoles et les acteurs salariés ou non des secteurs de l'animation, de la culture, socioculturel et éducatif et d'aide à la médiation culturelle.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'adhérer à l'URACEN pour l'année 2026 moyennant une cotisation annuelle de 650€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette adhésion.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
Commission Générale du 1^{er} octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance